

DEPARTEMENT  
de la  
CHARENTE-MARITIME

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 15 DECEMBRE 1967

67116  
OBJET :

Attribution du  
stand extérieur n° 4  
du Marché du Parc  
à M. REIGNAT

Le quinze décembre mil neuf cent soixante sept, à 18 heures, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions à la Mairie, sous la présidence de M. Jean de LIPKOWSKI, Député-Maire, d'après convocations faites le 11 décembre 1967.

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, MATRAS, BISCAYE, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, COLLE, MOUCHOT, BOUCHET, NAULIN, BOUDEY, BROTRÉAU, VULTAGGIO, Mme BIDEAU, MM. BERLAND, OSQUIGUIL, STIPAL, CAMBLONG, REIX, NARTEAU, GACHET.

Représenté : M. TETARD par M. BISCAYE.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. VULTAGGIO ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. Pierre REIGNAT, 24 rue du Berger, à ROYAN, sollicite la succession de M. MENU au stand extérieur n° 4 du marché du Parc pour l'exploitation d'un fonds de chaussures.

M. MENU, par lettre du 10 novembre 1967, a en effet manifesté son intention de cesser son activité, à compter du 1er janvier 1968.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les lettres de MM. MENU et REIGNAT des 10 et 15 novembre 1967

VU l'avis favorable de la Commission Municipale du commerce du 20 novembre 1967

DECIDE :

- d'attribuer à M. Pierre REIGNAT, la concession du stand extérieur

./.

n° 4 du marché du Parc, à compter du 1er janvier 1968 pour la  
vente exclusive de chaussures, moyennant une redevance mensuelle  
de 100 F. ( cent francs) et pour une période d'exploitation de  
7 ans, deux mois ( 1er mars 1975 .)

- d'autoriser M. le Député-Maire à signer l'acte de concession  
à intervenir .

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les membres présents à la séance .

Pour extrait conforme au registre,

Pr le Député-Maire  
L'Adjoint Délégué,



Maurice MATRAS.



**APPROUVÉ**

ROCHEFORT-s/MER, le

Le Sous-Préfet,

8 JAN. 1968